

# PRESTATIONS EN ASSURANCES

DÉDIÉES AUX

## FÉDÉRATIONS DE CHASSE ET À LEURS ADHÉRENTS

---



*Catalogue réalisé en collaboration amicale avec **Thibault de Witte***



Groupe de conseil et de courtage en assurance de biens et de personnes pour les entreprises en France et à l'international

[www.clcassurances.com](http://www.clcassurances.com)

# SOMMAIRE

## **DIOT SIACI - CLC**

QUI SOMMES-NOUS ?



PAGES 4 & 5

## **PROTÉGER LES INTÉRÊTS DES CHASSEURS**



PAGES 6 & 7

RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR

RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR ET DIRECTEUR DE CHASSE

RESPONSABILITÉ CIVILE CHEF DE BATTUES ET TRAQUEURS

DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT

ACCIDENTS CORPORELS DU CHASSEUR

## **ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES DÉDIÉES AUX ADHÉRENTS**



PAGE 8 & 9

MULTIRISQUE FUSIL

DOMMAGES SUBIS PAR LES CHIENS

## **SOLUTIONS DÉDIÉES AUX SOCIÉTÉS - GROUPEMENTS - ASSOCIATIONS**



PAGE 10, 11, & 12

RESPONSABILITÉ CIVILE

PROTECTION JURIDIQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS

RELAIS DE CHASSE

■ QUI SOMMES-NOUS ?



FILIALE SUD-OUEST DU  
GROUPE DIOT-SIACI

## COURTIER EUROPÉEN N° 1

DIOT-SIACI est un groupe multi spécialiste de conseil et de courtage d'assurances leader en France et présent dans plus de quarante pays. Il conçoit et développe des solutions sur mesure pour ses clients Grandes Entreprises, ETI, PME-PMI et professionnels aussi bien en assurances de personnes qu'en assurances de biens et de responsabilités. Le Groupe exerce son activité grâce à près de 5000 collaborateurs et totalise un chiffre d'affaires proche de 728 M€ en 2021.

LA QUALITÉ DE SERVICE D'UN  
LEADER INTERNATIONAL DE  
L'ASSURANCE ALLIÉE À UNE  
RELATION DE CONFIANCE  
ET DE PROXIMITÉ

■ NOS OBJECTIFS

Notre souhait est de proposer à votre Fédération des **solutions d'assurances haut de gamme** sur lesquelles des **remises maximales** réservées aux contrats de Groupe seront appliquées.

LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS,  
LA PROXIMITÉ AVEC NOS CLIENTS AVEC  
PEU OU PAS D'INTERMÉDIAIRE



PRODUITS D'ASSURANCES ADAPTÉS À  
VOS BESOINS ET EN ADÉQUATION AVEC  
LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## CRÉATEURS PASSIONNÉS

Nos spécialités historiques en assurances professionnelles enrichies de notre **pratique de la Chasse depuis plusieurs dizaines d'années à titre personnel**, nous permet de vous proposer une **expertise objective et cohérente** de vos besoins.

## L'UNION DE NOTRE SAVOIR-FAIRE ET D'UNE PASSION COMMUNE



**Jean SIMON**  
Directeur général  
DIOT SIACI - CLC



**Ghislain COTTEAU DE SIMENCOURT**  
Directeur Commercial  
DIOT SIACI - CLC



### VOTRE EXPERT DÉDIÉ



**Kévin GRENOT**  
Responsable Chasse  
DIOT SIACI - CLC

"Fort d'une expérience entrepreneuriale enrichissante et diversifiée, mon goût du développement commercial allié à ma passion du monde de la chasse m'a conduit à intégrer l'entreprise Diot Siaci - CLC au poste de Responsable du pôle Chasse.

Je suis l'interlocuteur privilégié des chasseurs français et des associations de chasse au travers leurs fédérations départementales. J'ai à cœur de les accompagner pour créer avec eux un avenir cynégétique pérenne et serein grâce à nos solutions complètes de responsabilité civile du chasseur, du dirigeant d'association, de l'organisateur, du directeur de chasse. Ainsi que nos solutions complémentaires d'assurance multirisque fusil, dommages aux chiens, aux chiens de meute et protection juridique.

L'alliance de l'expérience d'un courtier en assurance et de la passion pour la chasse, c'est la promesse d'une relation durable."

# PROTÉGER LES INTÉRÊTS DES CHASSEURS

## PROXIMITÉ

Notre équipe dédiée composée de 45 gestionnaires qui ont tous une spécialisation afin de renforcer leurs technicités dans les domaines requis.

**Un gestionnaire unique** joignable sur ligne directe pour chacun de vos contrats.

**Centralisation de l'ensemble des services au siège social** : Souscription, Suivi, Gestion, Sinistre, Comptabilité...



## RÉACTIVITÉ

**Sinistre** : Une gestion de sinistres à notre main impliquant une prise en charge et une indemnisation plus rapide au travers d'une délégation de gestion des sinistres.



- o jusqu'à 1.600 € sans expertise
- o jusqu'à 50.000 € avec nomination d'un expert par nos soins

## UNE PROTECTION ADAPTÉE

### QUEL QUE SOIT VOTRE STATUT

Le chasseur, l'accompagnateur, le Directeur de Chasse, l'organisateur, le propriétaire de chasse privée, le Chef de lignes, le Chef de battue, Le Chef des rabatteurs, le personnel et bénévoles sur place tels que les bouchers, les équipes en cuisine...

AMÉLIORATION CONTINUE  
DE NOS OFFRES :  
**NOUVEAUTÉS**  
DEPUIS 2022



- Garanties de base sans franchise
- Garanties Responsabilité Civile étendues
- Garantie Responsabilité Civile des Conducteurs de Chiens de Sang
- Extension à tous les animaux de Chasse
- Dommages aux chiens des tiers : Augmentation du montant de la garantie
- Large panel d'assurés
- Tarif attractif pour votre Fédération et vos adhérents

### TERRITORIALITÉ

UNION EUROPÉENNE, ET DANS LES TERRITOIRES DE MONACO, D'ANDORRE ET DU ROYAUME-UNI

HORS DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE, VOUS VOUS ENGAGEZ À RESPECTER LES OBLIGATIONS LÉGALES D'ASSURANCES APPLICABLES DANS LE PAYS D'ACCUEIL

## PRODUITS D'ASSURANCE À SOUSCRIRE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION

### RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR

#### OBLIGATION LÉGALE

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE COUVERTE PAR UNE ASSURANCE (ARTICLE L. 423-16 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT).

#### VOLET 1 : RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR

(y.c hors d'un acte de chasse)

- Dommages corporels survenus au cours de la chasse (au cours de tout acte de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles prévu aux articles L. 420-3, et L. 427-6 à L. 427-9 du Code de l'environnement)
- Dommages corporels survenus à l'occasion de la chasse (depuis le moment où vous avez quitté votre résidence pour vous rendre sur les lieux de chasse jusqu'à votre retour y compris, vos réunions, rendez-vous et repas de chasse, terrain de chasse)
- Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives
- Dommages immatériels et pertes pécuniaires consécutives
- Dégâts de gibier et dommages causés aux propriétés, récoltes ou équipements au cours d'un acte de chasse
- Dommages aux chiens des tiers **NOUVEAU DEPUIS 2022 : MONTANT AUGMENTÉ**

Montant TTC des garanties	Franchise TTC
Sans limitation de somme	Néant
100 000 000 €	Néant
1 600 000 €	Néant
1 600 000 €	Néant
80 000 €	200 €
5 000 €	Néant

#### VOLET 2 : RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR ET DIRECTEUR DE CHASSE (À TITRE NON PROFESSIONNEL)

Cette garantie vous couvre en tant qu'Organisateur de chasse, **dans le cas où votre responsabilité serait engagée** lors des chasses que vous organisez, suite à un **dommage causé à un tiers**, à un adhérent, un actionnaire de la société de chasse, ou encore à un invité.

- Dommages corporels
- Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives

Montant TTC des garanties	Franchise TTC
Sans limitation de somme	Néant
1 500 000 €	Néant

#### VOLET 3 : RESPONSABILITÉ CIVILE CHEF DE BATTUES ET TRAQUEURS (UNIQUEMENT OCCASIONNEL)

- Dommages corporels
- Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives
- Responsabilité directe organisateur de chasse

Sans limitation de somme	Néant
1 500 000 €	Néant
Idem RC Chasseur ci-dessus	Néant

#### VOLET 4 : DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT

- Défense Pénale et Recours suite à Accident

100 000 €	Seuil d'intervention 200 €
-----------	-------------------------------

# SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES DÉDIÉES À VOS ADHÉRENTS

## PRODUITS D'ASSURANCE À SOUSCRIRE AUPRÈS DE NOS ÉQUIPES

Nous mettons à la disposition de vos adhérents ayant souscrit notre Assurance "Responsabilité du Chasseur", des solutions complémentaires à souscrire directement auprès de nos services de gestion.

### OPTIONS COMPLÉMENTAIRES



#### ACCIDENTS CORPORELS DU CHASSEUR

Couverture d'assurance pour les accidents corporels survenus à la suite d'un accident de chasse ou de l'ensemble des extensions prévues à notre contrat Responsabilité civile.

#### QUE COUVRE CETTE ASSURANCE ?

- Le versement d'un capital en cas de décès, d'invalidité permanente totale.

	Montant TTC des garanties		
<ul style="list-style-type: none"><li>Décès</li><li>Invalidité permanente totale</li></ul>	<b>Option 1</b>	<b>Option 2</b>	<b>Option 3</b>
	16 000 €	32 000 €	48 000 €
	16 000 €	64 000 €	96 000 €

**PRIME** Cotisation annuelle TTC

**Option 1** 8 €    **Option 2** 16 €    **Option 3** 32 €



#### MULTIRISQUE FUSIL

#### QUE COUVRE CETTE ASSURANCE ?

- Assurance contre les risques de pertes ou de dommages matériels, à condition que ces risques proviennent directement et exclusivement de vol ou de tentative de vol dûment établi, d'incendie, d'explosion, de l'action des eaux ou d'une cause accidentelle.

<ul style="list-style-type: none"><li>Montant TTC des garanties</li><li>Franchise TTC min.</li></ul>	<b>Option 1</b>	<b>Option 2</b>
	Inf. à 2000 € min. 10% , max 200€	Entre 2000 € et 4500 € min. 10%, max 400€

**PRIME** Cotisation annuelle TTC

**Option 1** 20 €    **Option 2** 35 €



## ■ DOMMAGES SUBIS PAR LES CHIENS

### Chien chassant le petit gibier (de 9 mois à 11 ans)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décès <i>(sans franchise)</i></li> <li>• Frais de vétérinaire par sinistre <i>(franchise 30 € TTC par sinistre)</i></li> </ul>	Montant TTC des garanties	
	300 €	300 €

**PRIME** Cotisation annuelle TTC / par chien 30€

*Limité à 2 sinistres par an et par chien*

### Chien chassant le grand gibier (de 9 mois à 11 ans)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décès <i>(sans franchise)</i></li> <li>• Frais de vétérinaire par sinistre <i>(franchise 100 € TTC par sinistre)</i></li> </ul>	Montant TTC des garanties	
	Cat. 1	Cat. 2
	300 €	700 €
	500 €	500 €

**PRIME** Cotisation annuelle TTC / par chien

**Catégorie 1 :** Chien sans pedigree  
 Jusqu'à 2 chiens      À partir de 3 chiens  
 50 €                      75 €

**Catégorie 2 :** Chien avec pedigree  
 Jusqu'à 2 chiens      À partir de 3 chiens  
 70 €                      95 €

*Limité à 1 000 € par an et par chien*



# SOLUTIONS DÉDIÉES AUX SOCIÉTÉS - GROUPEMENTS - ASSOCIATIONS



## RESPONSABILITÉ CIVILE DES SOCIÉTÉS - GROUPEMENTS - ASSOCIATIONS

- Nous garantissons les Sociétés, les Groupements et Associations en Responsabilité civile et prenons en charge les conséquences pécuniaires en cas de dommages causés à des tiers :
- Y compris chiens et animaux dont ils sont propriétaires
- Y compris dégâts causés aux récoltes, aux propriétés, aux animaux nuisibles résultants de l'emploi de pièges occasionnés par le gibier durant l'acte de chasse.
- **Nouveau depuis 2022** : Y compris ventes ou dons de venaisons et de bracelets
- Le contrat couvre les présidents, les administrateurs, les bénévoles, les piégeurs et en option les gardes-chasse

	Montant TTC des garanties
Responsabilité de l'organisateur	
• Dommages corporels	18 500 000 €
• Dommages matériels et immatériels	1 500 000 €
Franchise : 10% des dommages avec minimum de 150 €	
Dommages aux récoltes, Emploi de pièges, Dégâts dus au gibier durant l'acte de chasse	
• Dommages matériels et immatériels	150 000 €
Franchise : 10% des dommages avec minimum de 50 €	

PRIME	Cotisation annuelle TTC en fonction du nombre de membres sans tacite reconduction	De 1 à 15 membres	75 €	De 51 à 100 membres	175 €
		De 16 à 25 membres	85 €	De 101 à 150 membres	200 €
		De 26 à 50 membres	105 €	De 151 à 200 membres	230 €
		À partir de 201 membres, 230€ + 1 €/adhérent supplémentaire			

PRIME	Cotisation annuelle TTC	30 € / personne
	Gardes-chasse en option : A déclarer à la souscription	

## OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

### ACCIDENTS CORPORELS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Cette garantie viendra en complément ou à défaut de la garantie individuelle accident souscrite par ailleurs.

• Décès	32 000 €
• Invalidité permanente totale ou partielle	64 000 €

PRIME	Cotisation annuelle TTC pour l'ensemble des membres de l'association	Forfait : 30 €
-------	--	----------------

## PROTECTION JURIDIQUE

### POURQUOI SOUSCRIRE ?

Permet à l'association d'être assisté **en cas de litige pour faire valoir ses droits à l'égard d'un tiers et pour défendre ses intérêts.**

L'assurance prend en charge des frais de défense, frais d'expertise, honoraires d'avocat...

### QUE COUVRE CETTE ASSURANCE ?

- Garantie administrative : l'assureur intervient pour les litiges opposant l'assuré à l'administration, un service public, une collectivité territoriale.

Exemples de litiges garantis : *difficulté pour obtenir une autorisation nécessaire à l'activité, litige avec une collectivité, contestation de la légalité d'une décision administrative.*

- Garantie fournisseur, prestataire de service, sous-traitants : l'assureur intervient pour les litiges opposant l'assuré à un fournisseur, un prestataire de service, sous-traitant, banquier, assureur.

Exemples de litiges garantis : *non-respect du délai de livraison, livraison non conforme à votre commande.*

- Garantie adhérent : l'assureur intervient pour les litiges opposant l'assuré à un adhérent ou à un postulant.

Exemples de litiges garantis : *contestation du retrait ou de la délivrance de la carte d'adhésion, exclusion de l'association, contestation par un postulant de la décision de refus d'adhésion prononcée par l'association de chasse.*

- Garantie locaux associatifs : l'assureur intervient pour les litiges portant sur la propriété, l'usage, l'occupation des biens immobiliers affectés à l'exercice de l'activité.

Exemples de litiges garantis : *litiges avec le propriétaire, litiges avec la copropriété, avec un voisin.*

**Garantie\* protection juridique de l'Association - Défense des représentants légaux de l'Association assurée.**

\*selon les conditions et limites de garanties fixées au contrat.

**Plafond d'indemnités TTC**  
20 000 € TTC

**PRIME** Cotisation annuelle 23 € TTC



## RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS

### QUE COUVRE CETTE ASSURANCE ?

- **Tout manquement à vos obligations**

Etre dirigeant ou administrateur d'une association, c'est faire des choix et prendre des décisions. Mais le but non lucratif ou le caractère bénévole de l'association ne signifie pas absence de responsabilité bien au contraire.

Cette responsabilité peut aller engager votre patrimoine personnel.



### EXEMPLES DE MISE EN CAUSE

- Toute faute de gestion (absence de décision, engagement de dépenses excessives, poursuite d'une activité déficitaire...).
- Toute violation des statuts (non-respect de l'objet social...).
- Tout non-respect des lois en matières sociale, fiscale, sanitaire..., des textes réglementants l'activité de votre Association et du code de l'Environnement.
- Prise en charge des frais d'avocats
- Prise en charge des dommages et intérêts
- Assistance

### EXEMPLES DE LITIGES GARANTIS

- Accident de chasse, accident du travail, accidents de vos bénévoles, violation des règles en matière d'hygiène et de sécurité, non-respect de la réglementation environnementale...

#### Montant TTC des garanties

Option 1	25 000 €
Option 2	50 000 €

#### PRIME

Cotisation annuelle TTC

Option 1	100 €
Option 2	135 €

## RELAIS DE CHASSE

Pour que vos moments de convivialité puissent continuer en toute sérénité, pensez à assurer vos relais de chasse pour les risques de vols, d'incendies, d'événements climatiques, de catastrophes naturelles et à protéger vos intérêts avec une responsabilité civile propriétaire ou occupant.

- Relais de chasse jusqu'à 50m<sup>2</sup>  
Incendie - Dégâts des eaux  
(franchise 350 €)
- Relais de chasse jusqu'à 100m<sup>2</sup>  
Incendie - Dégâts des eaux + Vol  
(franchise 350 €)

#### Montant TTC des garanties

10 000 €
15 000 €

#### PRIME

Cotisation annuelle TTC

Relais de chasse jusqu'à 50m <sup>2</sup> Incendie - Dégâts des eaux	180 €
Relais de chasse jusqu'à 100m <sup>2</sup> Incendie - Dégâts des eaux + Vol	300 €



# PACKAGE COMMUNICATION

ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS  
AFIN DE MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

Nous vous apporterons toute notre expertise dans la protection de votre structure et de ses acteurs. Afin que ces relations de confiance s'inscrivent dans une approche pérenne, nous pourrions adopter une communication à 360° auprès de vos adhérents. Notre équipe Marketing déploiera un Package de Communication personnalisé avec votre charte graphique, votre logo...



## ■ COMMUNICATION DIGITALE

**Site extranet de votre Fédération** : Diffusion de documents de présentation de nos offres sur votre interface réservée à vos adhérents

**Campagnes de newsletters** : Réalisation de e-mailing à l'ensemble de vos adhérents (traçabilité des ouvertures de mails)



## ■ COMMUNICATION PAPIER

**Plaquettes** : Réalisation et impressions de tous supports commerciaux utiles à vos adhérents (brochures commerciales, bulletins de souscription...)



## ■ COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

**Salon / Congrès** : Participation aux rencontres et événements importants

**Objets publicitaires** : Contribution financière aux projets (porte-cartes, pochettes permis de chasse, stylos...)

## UNE OFFRE GLOBALE DE COMMUNICATION À VOTRE IMAGE

*Nous restons à votre écoute afin d'étudier toutes initiatives de communication qui nous permettraient de contribuer à la bonne gestion de votre Fédération.*



## CONTACT

**Kévin GRENOT**  
Responsable Pôle Chasse  
**DIOT SIACI - CLC**

☎ 06 71 15 61 84

✉ KEVIN.GRENOT@DIOTSIACI-CLC.COM

*Catalogue 2023 réalisé en collaboration amicale avec Thibault de Witte - [www.thibault-de-witte.com](http://www.thibault-de-witte.com)*

ALLÉE DE BRAZZAVILLE - CS 70189 - 33882 VILLENAVE D'ORNON

SIREN 493465371 - N° ORIAS 07005912 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - RCS BORDEAUX B 493 465 371 - SARL au capital de 2 070 000 €

CLC International Assurances, une marque du Groupe SIACI SAINT HONORE - Cabinet de courtage en assurances.

Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile professionnelle conforme au Code des Assurances.

Exerce sous le contrôle de l'ACPR (4, Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - France).

En cas de réclamation, mail : [reclamation@diotsiaci-clc.com](mailto:reclamation@diotsiaci-clc.com) ou nous écrire à : CLC International Assurances - Service réclamation - CS 70189 - 33882 VILLENAVE D'ORNON Cedex.

Si vous restez en désaccord avec la réponse apportée, la Médiation de l'Assurance peut être saisie par courrier : TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

Aucune entreprise d'assurances ne possède une participation directe ou indirecte supérieure à 10% du capital ou du droit de vote de notre société.

CLC INTERNATIONAL ASSURANCES ne détient de même aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10% du capital ou du droit de vote d'une entreprise d'assurances.